

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 2 novembre 2023

20h00 – 22h00

| | | |
|------------|-------------------------|--|
| Présents : | M. Philippe Somsky | Président |
| | M. Olivier Descloux | Municipal |
| | M. Breda Eugenio | Représentant foot |
| | Mme Karen Sadiq | Parent d'élève, représentante de l'APE |
| | M. Sebastiano Merzaghi | Parent d'élève |
| | M. Mathias Favez | Représentante scolaire |
| | Mme Delphine Hilty | Parent d'élève |
| | Mme Ariane Annen Dévaud | Représentante entreprise |
| Excusés : | Mme Manon Brodard | Représentante scolaire |
| | M. Olivier Simon | Représentant EFAJE |
| | M. Thierry Wolters | Représentant scolaire |
| | Mme Catherine Roulet | Représentante communale |
| | M. Vincent Odier | Représentant civil |

Mme K. Deriaz tient le procès-verbal de séance.

L'ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 8 juin 2023
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation du rapport de la Municipalité sur le postulat du 12.04.22 de Mme Natacha Horton et consorts
5. Présentation de 2 initiatives sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire par l'APE
6. Communication de la Direction
7. Modification des horaires : état des lieux
8. Retour sur l'assemblée des parents 2023
9. Divers et communications individuelles

1) Approbation de l'OJ

L'ordre du jour est modifié en séance comme suit :

1. Approbation de l'OJ
2. Approbation du PV du 8 juin 2023
3. Communications de la Municipalité
4. Présentation du rapport de la Municipalité sur le postulat du 12.04.22 de Mme Natacha Horton et consorts
5. Présentation de 2 initiatives sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire par l'APE
6. Divers et communications individuelles

2) Approbation du PV du 8 juin 2023

Le PV est approuvé.

3) Communications de la Municipalité – M. Philippe Somsy

- **M. Somsy** fait part de la démission de Mme Roxane Berger du Conseil d'établissement en lisant le courriel reçu le 2 novembre 2023 de sa part :

Madame, Monsieur, Chers membres du Conseil d'Établissement,

Après huit années très enrichissantes, je vous annonce par la présente ma démission du Conseil d'Établissement. En effet, n'ayant plus d'enfant scolarisé à l'EPS du Mont, il me semble naturel de me retirer et de passer le flambeau à un autre membre du comité de l'Association des Parents d'Élèves (APE) pour représenter les parents en son nom. J'aurais souhaité prendre congé de vous en personne mais étant dans l'incapacité d'être présente ce soir 2 novembre car en déplacement professionnel, c'est après tout une très bonne occasion de tourner cette page et de céder ma place à ma collègue Mme Karen Sadiq, qui a récemment rejoint le comité de l'APE en tant que vice-présidente. Je vous demande donc de lui réserver un accueil bienveillant et chaleureux.

J'ai toujours eu un grand plaisir à m'investir dans le CEt, et j'aimerais exprimer ma gratitude envers chacun d'entre vous pour votre engagement à créer des synergies entre le monde scolaire, familial et communautaire. Je m'éloigne du CEt mais reste encore active dans l'APE ainsi qu'au Conseil Communal, et je me réjouis de voir les différentes actions initiées se réaliser.

En vous souhaitant une bonne continuation, veuillez agréer mes salutations les meilleures.

Roxane Berger

- **M. Somsy** souhaite la bienvenue à Mme Sadiq qui remplacera Mme Roxane Berger, au sein du Conseil d'établissement. Il l'invite à se présenter et à partager ses motivations à rejoindre le Conseil d'établissement.

Mme Karen Sadiq habite le Mont-sur-Lausanne depuis plusieurs années et est maman de deux enfants scolarisés (5 et 10 ans). Elle a rejoint l'APE en fin d'année scolaire passée avant de rejoindre le Conseil d'établissement.

Le fait d'avoir des enfants et d'être confrontée au monde scolaire la motive grandement à faire partie du Conseil d'établissement. En effet, beaucoup de questions peuvent se poser en tant que parents (vers qui se tourner en cas de questions ou de choses à partager, comprendre le fonctionnement de certaines choses qui sont mises en place et par qui). Elle partage qu'elle croit beaucoup au concept « 360° » car de bonnes choses sont amenées par plusieurs personnes de milieux différents et c'est enrichissant.

M. Somsy encourage Mme Sadiq à amener des sujets qui lui tiennent à cœur ou qui la questionnent, lors des prochaines séances.

Un tour de table est ensuite effectué afin que chaque membre du Conseil d'établissement se présente.

- Une nouvelle collaboratrice a été engagée dernièrement, il s'agit de **Mme Barbara Coghlan, responsable de la médiathèque publique et scolaire**. Elle souhaite rendre ce lieu davantage vivant et a à cœur la promotion du livre. Une réflexion est également en cours d'élargir les horaires d'ouverture (le mercredi après-midi et le samedi matin).
- **L'exposition de Christian Voltz** qui a lieu actuellement au sein du collège du Mottier A rencontre un grand succès. A eu lieu le vernissage avec passablement de visiteurs ainsi que les rencontres avec les classes et la médiathèque. **M. Somsy** recommande à l'assemblée d'aller la visiter le dimanche après-midi, lors de l'ouverture au public.
- **Le catalogue parascolaire** a toujours plus de succès avec de nouvelles activités et d'autres qui s'arrêtent. Il y a eu environ 400 inscriptions pour le 1^{er} semestre. Parmi les nouvelles propositions, une activité a vu le jour, il s'agit d'une « initiation aux jeux de rôles » (de 6 à 12 ans) qui s'est déroulée à la médiathèque (10 inscriptions).

- **Un centre aéré** a été organisé **par l'équipe YOLO** qui a eu lieu en octobre, pendant les vacances scolaires. Chaque jour une nouvelle activité est proposée. Une seule a dû être annulée pour cause de mauvais temps (cueillette de champignons).
- **Le transport scolaire** a enregistré plus de 300 inscriptions à la rentrée scolaire. Comme chaque année, après les vacances d'automne, les horaires sont adaptés à la réalité du trafic. Les horaires modifiés sont envoyés par poste à chaque famille inscrite. Cette année, les temps de parcours ont augmenté en raison des zones à 30 km/h et des dos d'ânes. Nous allons devoir revoir les normes que nous exigeons de notre prestataire, pour la prochaine rentrée scolaire. Plusieurs parents demandent des zones plus sécurisées ce qui donne naissance à des zones à 30 km/h ou à la création de dos d'ânes qui engendrent ensuite un trafic ralenti donc un temps de parcours plus long.

Mme Karen Sadiq annonce que des familles se sont approchées de l'APE, suite aux changements d'horaires reçus en octobre. Il semblerait que des arrêts de bus aient été annulés. De plus, elle souhaite obtenir tous les horaires des bus, afin de les analyser. Une famille a rapporté le fait que leur enfant avait un temps de parcours de 30 min au lieu de 20 min. **Mme Sadiq** relève qu'il y a eu également de belles améliorations et des parents contents (réduction du temps d'attente du bus).

M. Somsy comprend les remarques de Mme Sadiq et répond qu'en réglant certaines demandes ou problèmes relevés par des parents cela peut en engendrer d'autres, par effet de ricochet, pour d'autres foyers. Il rappelle également que le transport scolaire est un transport collectif. Il précise qu'un bus supplémentaire a été ajouté (il y a 6 bus pour la commune du Mont-sur-Lausanne actuellement). Il complète en relevant que les lignes de bus qui seront prochainement créées (TL) pourront répondre à certaines demandes. Il souligne que le rôle de l'APE est important et encourage Mme Sadiq à fournir au service de la jeunesse et des loisirs le nom des arrêts qui auraient été annulés. Il confirme que les horaires pourraient être transmis à l'APE mais rend attentive Mme Sadiq que de lire ces horaires n'est pas évident, que ce sont des planificateurs professionnels qui les établissent et que l'exercice avait déjà été fait à une époque avec une conclusion peu convaincante.

M. Descloux rajoute que la municipalité vit aussi ces expériences en ayant des enfants et souligne que notre prestation est une bonne prestation en comparaison à d'autres communes et qu'il est important de s'en rendre compte.

M. Somsy souligne que la municipalité agit sur l'ensemble des choses à améliorer et pas seulement sur le problème des bus (création de zones 30 km/h, l'abaissement des trottoirs, la création de nouvelles lignes de bus, la sécurisation des chemins etc.).

M. Somsy rajoute qu'il est important que les enfants soient confrontés à la réalité (pluie, froid etc.) et qu'il est de la responsabilité des parents de les équiper, en fonction de la météo, et non pas de demander la création de couverts aux arrêts de bus.

M. Merzaghi relève que les brochures avec les plans des chemins sécurisés sont à modifier (par exemple les passages piétons n'existent plus aux Martines). **M. Somsy** confirme la remarque de M. Merzaghi et confirme que ces changements seront pris en compte, lors de la restitution du diagnostic de mobilité scolaire réalisé par l'ATE.

Mme Sadiq questionne M. Somsy sur l'avancement du projet de patrouilleurs coach. **M. Somsy** annonce que le projet sera repris par M. Serge Cruchon, Chef du service de la police administrative. Le projet ne va certainement pas se concrétiser tout de suite mais M. Somsy ne manquera pas de relancer le projet. **M. Descloux** souligne le fait que ça n'est pas facile pour les communes de recruter des patrouilleurs scolaires, en fonction des horaires coupés.

Mme Sadiq demande à partir de quel âge il est possible de bénéficier de la subvention mobilis ? **M. Somsy** répond que c'est à partir de la 5P.

Mme Sadiq questionne **M. Somsy** sur l'avancement du problème de la zone grise (responsabilités des enfants), lors du temps d'attente entre la sortie de l'école et la prise du bus scolaire, pour le retour à la maison. Est-ce que les enfants ont pu être briefé sur le fait qu'en cas de problème, ils peuvent aller voir un professeur ? **Mme Sadiq** complète que pendant 2 semaines, lors de la rentrée scolaire, les professeurs avaient accompagné les élèves jusqu'au bus, ce qui était une bonne chose. **M. Somsy** répond que la question pourra être posée à **M. Wolters**, lors de la prochaine séance. Il complète que la question se pose dans tout le canton de Vaud mais qu'il s'est toutefois atténué car certains professeurs et les éducateurs-trices sont très souvent présents dans les collèges ainsi que les patrouilleurs scolaires.

- Depuis la rentrée scolaire, il y a plus de 250 enfants inscrits au **réfectoire scolaire**. Une animation Halloween a été proposée le 31 octobre : l'équipe était déguisée et le réfectoire décoré.
Depuis cette année, les enseignants peuvent aussi réserver un repas au réfectoire scolaire. Il y a quelques enseignants inscrits qui profitent de cette prestation.
- Depuis la rentrée scolaire, nous avons reçu près de 300 inscriptions d'enfants qui bénéficient de la **subvention Mobilis**.

Communications de la Municipalité – **M. Olivier Descloux** :

- **La rénovation du Mottier B** se poursuit et rien ne remet en question le planning prévu pour un retour des classes dans le bâtiment, à la rentrée 2024. Le volume et la surface de planché ont doublé. **M. Descloux** se réjouit beaucoup.
- Concernant **le projet de Champs d'Aullie**, une demande de crédit de 3 millions va être faite au Conseil communal pour pouvoir faire les études jusqu'à la mise à l'enquête en 2024 et une ouverture prévue à la rentrée 2027. Elle sera la première école qui inclut une UAPE. L'UAPE sera dans un autre bâtiment que le bâtiment où les élèves suivent les cours, afin que les élèves sortent physiquement de l'école, avant de rentrer dans l'UAPE.
- Le développement des UAPE est également un projet travaillé par la Municipalité, afin de proposer une offre en adéquation avec les besoins.
- **M. Merzaghi** fait une remarque sur les dates de l'exposition des projets de Champs d'Aullie qui n'étaient pas adéquates (début des vacances scolaires) et aurait souhaité qu'elle soit plus longue. **M. Descloux** explique qu'il y a eu un processus de concours labélisé et reconnu et que les délais de recours dépendent des normes propres au concours. **M. Somsy** salue l'excellent travail de **M. Descloux** dans ce projet ainsi que la partie environnementale du projet. Les enjeux sont grands (grands axes routiers, beaucoup de bruit). La Municipalité souhaitait avoir un projet le plus qualitatif possible malgré un environnement complexe. La Municipalité souhaite avoir un environnement vert et préserver la pleine terre. L'objectif est atteint car une partie de la cour sera sur le toit. **M. Somsy** rassure le Conseil d'établissement sur l'aspect de l'accès au collège qui sera excentré. Un projet de rallonger la ligne de bus no 21 est en cours. En effet, elle rejoindrait le Grand-Mont, afin d'en faire une desserte facile d'accès. La vitesse sera abaissée surtout dans la zone des Pâquis. Le but étant d'amener de la qualité. Ce projet touche plusieurs aspects : les bâtiments (un maximum de bois sera utilisé), l'environnement, l'urbanisme (un parc sera proposé pour les gens du quartier), des salles pour les sociétés locales, la mobilité etc. En conclusion, cela touche tous les dicastères de la Municipalité. Le collège sera dans un quartier avec des immeubles, le quartier aura une toute autre allure.

4) Présentation du rapport de la Municipalité sur le postulat du 12.04.22 de Mme Natacha Horton et consorts

Un postulat et un rapport ont été transmis au Conseil d'établissement (approuvé par le Conseil communal). **M. Somsky** explique que les aspects pédagogiques sont traités par l'école. La commune est active dans l'amélioration et le développement d'activités (camps et autres) qui sont financées par la commune. La commune va au-delà des obligations légales. Comme par exemple la prophylaxie dentaire qui a été développée et internalisée au sein de la commune. L'alimentation est aussi un sujet sur lequel la commune est active (prestataire NOVAE et indice Beelong qui est un indicateur développé au sein de l'école hôtelière qui est très exigeant). Nous agissons aussi dans le cadre du centre de loisirs avec le travail remarquable de l'équipe d'animateurs socioculturels. **M. Somsky** invite les membres du Conseil d'établissement à revenir sur ce point, en cas de besoin.

5) Présentation de 2 initiatives sur la prévention du harcèlement en milieu scolaire par l'APE

Mme Sadiq explique que des vrais échanges émotionnels ont lieu à l'APE. Des parents se tournent vers l'APE lorsqu'il y a des soucis. Il y a eu quelques témoignages de parents qui ont des enfants victimes d'harcèlement. Ce sujet est très médiatisé. Il est important d'en parler. L'APE s'est renseignée auprès de l'école, afin de savoir ce qui est mis en place actuellement. Elle souligne également que la commune s'est engagée dans un rapport à soutenir des projets pour lutter contre le harcèlement.

L'APE souhaite mettre en place deux actions : proposer une rencontre sur le thème du harcèlement pour les parents et proposer une activité sur le même thème mais pour les enfants.

- **Proposition 1 : une conférence pour les parents** aura lieu le 7 décembre 2023. Une psychologue sera présente. L'APE aurait besoin d'une personne (MPP) qui pourrait expliquer ce qui est mis en place par l'école, concernant les problèmes d'harcèlement, pendant les 15 dernières minutes de la conférence. **Mme Sadiq** précise qu'il existe une boîte à conflits au collège du Rionzi (pas anonyme) et l'APE souhaite savoir ce qui est mis en place sur le site du Mottier. **M. Somsky** demande à M. Favez s'il peut faire le relais de la demande de Mme Sadiq et la soutenir. **M. Favez** accepte volontiers.

M. Somsky invite Mme Sadiq à nous transmettre le Flyer de la soirée, afin d'en faire la promotion. Il souligne l'importance de transmettre les flyers le plus tôt possible, afin de valoriser les activités de l'APE.

M. Favez partage les informations qu'il connaît et qui sont mises en place au Mottier.

Il existe la méthode de **préoccupation partagée** (lors de la détection d'une situation d'harcèlement, un professeur peut être amené à essayer d'emmener toute la classe dans une réflexion, sans cibler un enfant en particulier, afin que les enfants harceleurs se sentent amenés à changer eux-mêmes de comportement).

Les médiateurs scolaires sont très présents pour ces questions d'harcèlement (la médiation n'est jamais « infligée » mais c'est l'élève harcelé qui peut demander une médiation).

Les maîtres de classes peuvent être une ressource pour les parents (première chose à faire).

Une séance est mise sur pieds pour les parents des enfants de 9^e lors de laquelle la police vient et fait une présentation sur les réseaux sociaux et l'implication légale ainsi que la calomnie.

Des affiches sur l'utilisation des réseaux sociaux avec les aspects légaux destinés aux élèves sont posées dans les classes.

Une animation est prévue également une fois sur le cycle scolaire secondaire, toujours sur le sujet du harcèlement.

- **Proposition 2 : une animation pour les élèves.** Au théâtre des marionnettes à Lausanne se déroule une pièce de théâtre qui s'appelle « Ultra saucisse » (un collectif qui se produira du 6 au 10 mars 2024 adressé aux élèves dès 6 ans). Il s'agit de 2 actrices qui ont pris le thème de la charcuterie pour expliquer le harcèlement qui est semblable à des coups de couteau dans la chaire. **Mme Sadiq** explique que cela pourrait tout à fait convenir aux élèves de la 3 à 4P.

Au niveau logistique, il sera nécessaire de prévoir la sortie au théâtre sur Lausanne (sortie en bus pour amener environ les 130 élèves). Le budget serait de CHF 1'700.- pour 150 élèves. Il est également possible d'aller voir la pièce de théâtre de manière individuelle (CHF 13.- la place).

M. Somsky propose que le projet soit discuté avec la doyenne des 1 à 4P (Mme Waldispühl) et de créer un partenariat APE/école/commune. **M. Favez** explique qu'il y a un budget culturel prévu pour la partie école qui concernerait tout une volée de classes.

Mme Hilty propose que la question soit également posée à l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS), afin d'obtenir un subventionnement de leur part.

6) Divers et communications individuelles

- **M. Breda** souhaite savoir si tout va bien au niveau des installations sportives au Châtaignier. **M. Favez** répond que tout est parfait, le matériel est top et que la collaboration avec les employés communaux se passe très bien. **M. Descloux** rappelle qu'un local a été construit et équipés pour les écoles, afin que le matériel soit plus près des terrains et des vestiaires. Tout est maintenant recentré. Des affiches ont été faites « vestiaires filles »/« vestiaires garçons » et posées sur les portes des vestiaires.
- **M. Favez** questionne M. Somsky sur la possibilité de refaire la route (revêtement) au niveau du passage piéton qui se trouve en face du Mottier. En effet, lors de temps de pluie, les élèves se font aspergés, à chaque passage de voiture, en raison de trous sur la chaussée. **M. Somsky** transmettra la question à la Municipalité.
- **M. Favez** explique que l'école est passée gratuite en 2017, ce qui implique que les camps ne devaient plus être financés par les parents mais que la prise en charge se faisait par la commune. Dès ce moment-là, le camp des 10^{èmes} a été supprimé. Suite au COVID, certains camps n'avaient pas pu avoir lieu et un camp d'été avait alors été organisé pour plusieurs classes à Leysin, la Vallée de Joux et Tenero. M. Favez s'est rendu compte que les coûts étaient moins élevés grâce à la carte journalière CFF pour le Tessin à CHF 15.- par élève et se questionne donc sur la possibilité de rajouter un camp pour les 10^{èmes}. **M. Somsky** répond que suite à la gratuité de l'école, le budget a dû être discuté au sein du Conseil communal, afin qu'il augmente et qu'il couvre les frais des camps. La solution qui a été choisie était de supprimer un camp, afin que les coûts soient raisonnables et ainsi acceptés par le Conseil communal. **M. Somsky** répond que cela pourrait être discuté au sein d'un groupe de travail, afin de réfléchir comment réorganiser les camps dans leur globalité. Le sujet sera donc repris, lors des prochaines séances.
- **M. Merzaghi** relève qu'un point a été omis l'année dernière au sein du Conseil d'établissement. Il s'agit du vote des deux demi-journées de congé supplémentaires qui n'a pas été abordé. **M. Somsky** prend note de la remarque et propose de la partager lors de la prochaine séance avec **M. Wolters**. **M. Descloux** souligne qu'il est également étonné et qu'il soutient la demande de M. Merzaghi.
- **Mme Annen Dévaud** explique qu'elle ne pourra pas participer aux séances de préparation de l'évènement « MonApprentissage ». Elle explique également que le métier de la coiffure par exemple ne sera plus représenté et elle compte en faire part lors de la prochaine Assemblée Générale. Il y a un gros travail à faire, afin de rendre certains métiers attractifs. **M. Somsky** encourage Mme Annen Dévaud à faire un retour au Conseil d'établissement. **Mme Anne Dévaud** partage également qu'elle était choquée que certaines entreprises annulent leur venue quelques heures avant l'évènement « MonApprentissage » car il y avait qu'un seul élève de prévu. Plusieurs jeunes avaient rendez-vous pour des stages mais aucun

n'est venu (sans s'excuser). Dorénavant, il sera important de prendre l'adresse mail des parents de tout enfant qui s'inscrit pour un stage, afin de leur faire un retour, lors d'absence.

- **M. Descloux** relève que le site internet de l'école a changé et il aimerait avoir des informations sur la question. **M. Favez** relève la question, se renseigne et fera un retour, lors de la prochaine séance.

Les prochaines séances auront lieu les :

- 1^{er} février 2024
- 18 avril 2024
- 6 juin 2024

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 22h17.

Le président :



P. Somsy

La secrétaire :



K. Deriaz